

CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT
SUR LE COMPTE
ADMINISTRATIF

2021

16 MAI 2022

SAINT-
CHAMOND

SOMMAIRE

| | |
|---|----------------|
| PREAMBULE | Page 3 |
| LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 | Page 3 |
| LA SECTION DE FONCTIONNEMENT. | Page 5 |
| LES RECETTES. | PAGE 6 |
| LES DEPENSES. | PAGE 11 |
| LA SECTION D'INVESTISSEMENT. | Page 15 |
| LES RECETTES. | PAGE 16 |
| LES DEPENSES. | PAGE 17 |
| L'EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS | Page 19 |

PREAMBULE

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) demande d'approuver le compte administratif qui retrace l'exécution du budget principal de la commune, au plus tard le 30 juin de l'année suivant sa clôture.

LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Malgré un contexte qui demeure incertain, les collectivités ont bénéficié en principe d'une situation plus favorable en 2021, grâce à une reprise progressive des recettes et la poursuite des mesures de soutien de l'État. La ville de Saint-Chamond a fait le même constat, avec des recettes de fonctionnement en augmentation, sans toutefois retrouver un niveau équivalent à 2019.

La collectivité a donc dû une nouvelle fois s'adapter à la situation, en maîtrisant au mieux ses charges de fonctionnement, tout en maintenant un service de qualité auprès des usagers.

Ainsi, la commune a su maintenir son épargne brute en 2021, comme pour 2020, à un niveau proche de celui constaté en 2019.

Par ailleurs, le programme d'équipement communal est en progression constante depuis plusieurs années, avec des résultats visibles dans toute la ville. En outre, la commune souhaite continuer à investir dans des projets structurants dans les années futures, permettant d'embellir la ville et de répondre aux besoins des habitants, sans pour autant mettre à mal sa situation financière.

Ainsi, les grands équilibres des deux sections du budget principal présentent les caractéristiques suivantes :

D'une part, la section de fonctionnement affiche un excédent de 3 768 k€, et d'autre part, la section d'investissement un léger déficit de 47 k€.

Au final, le budget de la ville de Saint-Chamond présente un résultat global pour l'année 2021 qui s'établit à 3 721k€ en progression de 129 k€ par rapport à l'exercice 2020.

Ce résultat global se présente de manière plus détaillée de la façon suivante :

| FONCTIONNEMENT (k€) | | BP2021 (1) | CA2021 (2) | EVOLUTION (2) - (1) € | TAUX D'EXECUTION % | A TITRE INDICATIF | |
|---|--------------|---------------|---------------|-----------------------------|--------------------------|-------------------|---------------|
| | | | | | | CA2019 | CA2020 |
| RECETTES | REELLES | 45 408 | 46 725 | 1 317 | 102,90% | 47 431 | 45 841 |
| | ORDRE | 355 | 478 | 123 | 134,65% | 296 | 533 |
| | TOTAL | 45 763 | 47 203 | 1 440 | 103,15% | 47 727 | 46 374 |
| DEPENSES | REELLES | 41 162 | 40 850 | -312 | 99,24% | 41 045 | 39 647 |
| | ORDRE | 4 601 | 2 585 | -2 016 | 56,18% | 2 286 | 1 857 |
| | TOTAL | 45 763 | 43 435 | -2 328 | 94,91% | 43 331 | 41 504 |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (RECETTES - DEPENSES) | | | 3 768 | | | 4 396 | 4 870 |

| INVESTISSEMENT (k€) | | BP2021 (1) | CA2021 (2) | EVOLUTION (2) - (1) € | TAUX D'EXECUTION % | A TITRE INDICATIF | |
|--|--------------|---------------|---------------|-----------------------------|--------------------------|-------------------|---------------|
| | | | | | | CA2019 | CA2020 |
| RECETTES | REELLES | 12 268 | 13 681 | 1 413 | 111,52% | 11 327 | 8 306 |
| | ORDRE | 4 811 | 2 858 | -1 953 | 59,41% | 2 310 | 2 925 |
| | TOTAL | 17 079 | 16 539 | -540 | 96,84% | 13 637 | 11 231 |
| DEPENSES | REELLES | 16 514 | 15 835 | -679 | 95,89% | 13 076 | 10 908 |
| | ORDRE | 565 | 751 | 186 | 132,92% | 297 | 1 601 |
| | TOTAL | 17 079 | 16 586 | -493 | 97,11% | 13 373 | 12 509 |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (RECETTES - DEPENSES) | | | -47 | | | 264 | -1 278 |

| | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--------------|--|
| RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2021 (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT) | | | | | | 3 721 | |
|---|--|--|--|--|--|--------------|--|

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT (k€) | BP2021 (1) | CA2021 (2) | EVOLUTION (2) - (1) € | TAUX D'EXECUTION % | A TITRE INDICATIF | |
|--|---------------|---------------|-----------------------------|--------------------------|-------------------|---------------|
| | | | | | CA2019 | CA2020 |
| ATTENUATIONS DE CHARGES | 406 | 206 | -200 | 50,67% | 649 | 481 |
| PRODUITS DES SERVICES, DES DOMAINES ET VENTES DIVERSES | 2 844 | 2 916 | 72 | 102,52% | 3 188 | 2 744 |
| IMPOTS ET TAXES | 26 206 | 27 516 | 1 310 | 105,00% | 26 762 | 26 662 |
| DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 14 892 | 14 883 | -8 | 99,94% | 14 866 | 14 529 |
| AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 341 | 323 | -18 | 94,71% | 393 | 298 |
| PRODUITS FINANCIERS | 70 | 69 | -1 | 99,00% | 99 | 83 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS + AUTRE | 650 | 813 | 163 | 125,03% | 1 474 | 1 044 |
| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 45 408 | 46 725 | 1 317 | 102,90% | 47 431 | 45 841 |
| OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS | 355 | 478 | 123 | 134,59% | 296 | 533 |
| RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | 355 | 478 | 123 | 134,59% | 296 | 533 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 45 763 | 47 203 | 1 440 | 103,15% | 47 727 | 46 374 |

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (k€) | BP2021 (1) | CA2021 (2) | EVOLUTION (1) - (2) € | TAUX D'EXECUTION % | A TITRE INDICATIF | |
|---|---------------|---------------|-----------------------------|--------------------------|-------------------|---------------|
| | | | | | CA2019 | CA2020 |
| ATTENUATION DE PRODUITS | 81 | 47 | 34 | 58,12% | 122 | 71 |
| CHARGES A CARACTERE GENERAL | 9 433 | 9 188 | 245 | 97,40% | 9 700 | 8 459 |
| CHARGES DE PERSONNELS, FRAIS ASSIMILES | 25 328 | 25 357 | -28 | 100,11% | 24 980 | 24 816 |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 5 561 | 5 592 | -30 | 100,54% | 5 826 | 5 846 |
| CHARGES FINANCIERES | 140 | 99 | 41 | 70,57% | 160 | 124 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES & IMPREVUES | 619 | 568 | 51 | 91,84% | 257 | 330 |
| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 41 162 | 40 850 | -312 | 99,24% | 41 045 | 39 646 |
| OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS | 1 800 | 2 585 | -785 | 143,61% | 2 286 | 1 857 |
| VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 2 801 | 0 | 2 801 | 0,00% | 0 | 0 |
| DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT | 4 601 | 2 585 | -2 016 | 56,18% | 2 286 | 1 857 |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 45 763 | 43 435 | -2 329 | 94,91% | 43 331 | 41 504 |

LES RECETTES.

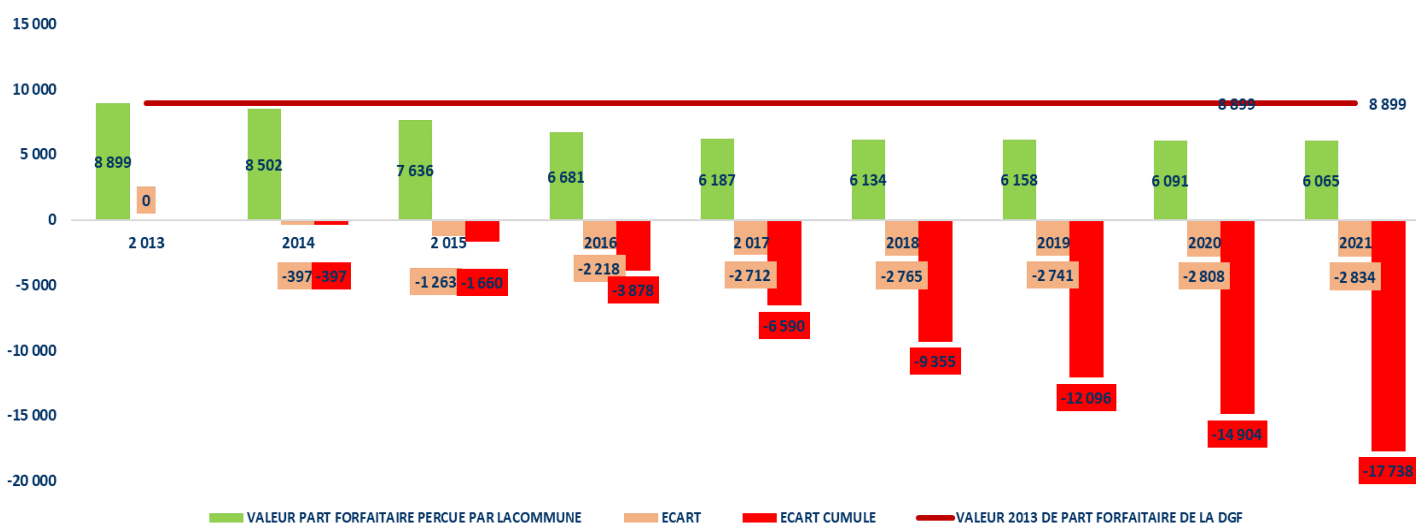
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 46 725k€, supérieures de 1 317k€ par rapport au budget primitif 2021, d'un montant de 45 408k€.

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS.

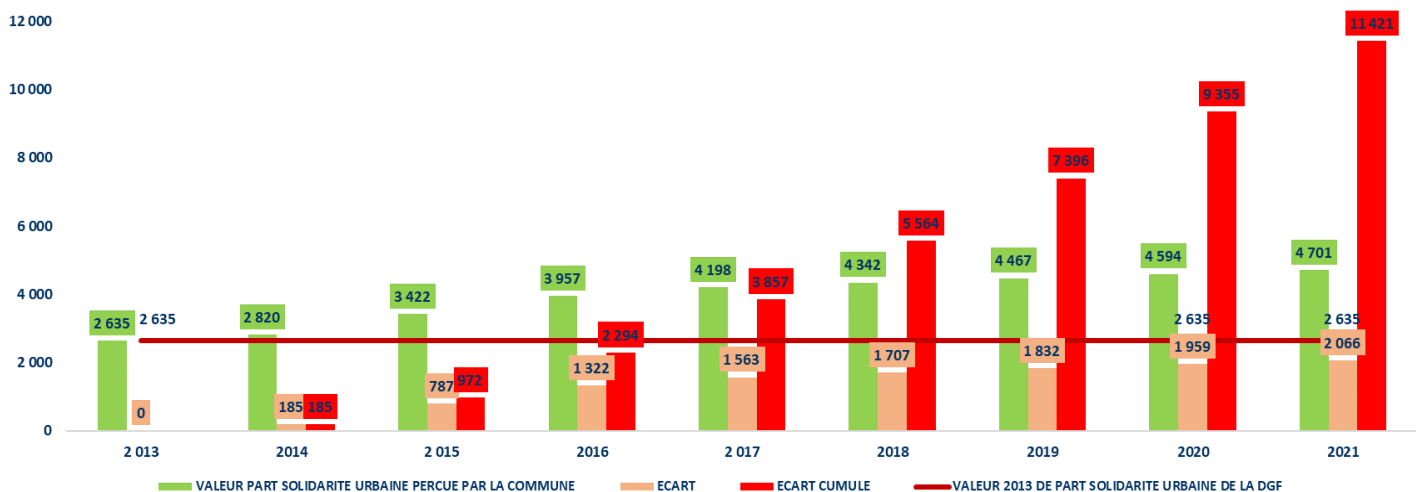
Ce poste de recettes représente 14 883k€ soit 31,9% des recettes réelles de fonctionnement, en hausse de 355k€ par rapport à 2020.

Cette enveloppe se compose principalement de la dotation globale de fonctionnement, présentant 3 grandes catégories de recettes : la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation.

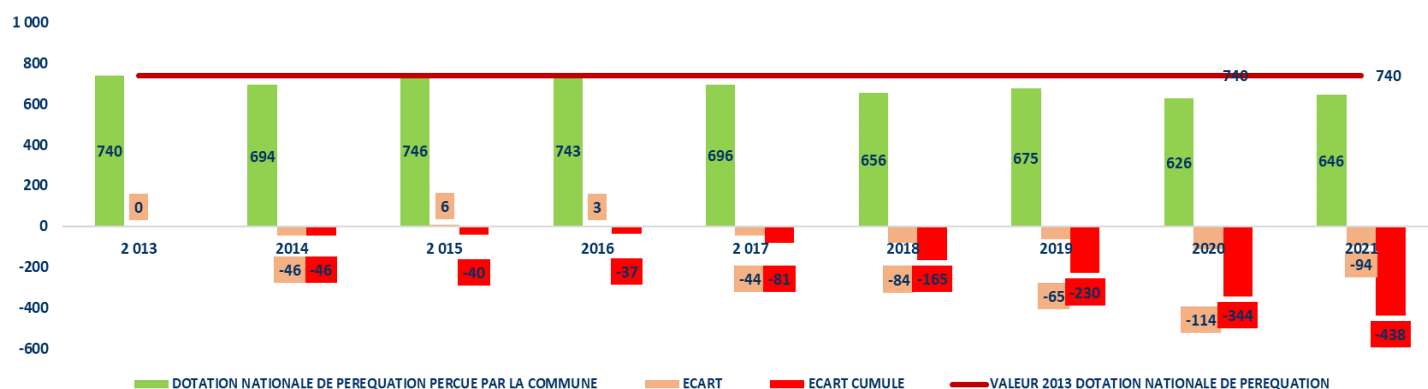
- La dotation forfaitaire s'élève à 6 065k€, en baisse de 26k€ par rapport à 2020. Ce poste était également en diminution entre 2019 et 2020. Il est rappelé que, par rapport à son niveau de l'année 2013 affiché à 8 899k€, la commune a perdu en vision cumulée, année après année, près de 18M€ de recettes de fonctionnement (Cf graph ci-dessous) remettant ainsi en question une partie de son autonomie financière.



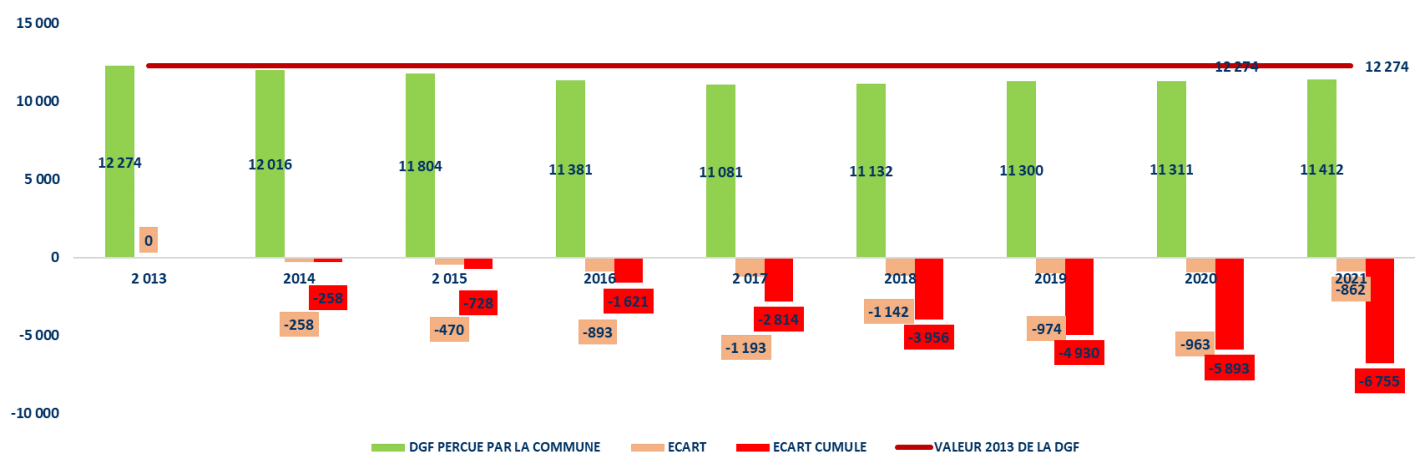
- Par ailleurs, la dotation de solidarité urbaine (DSU) d'une valeur de 4 701k€ en 2021, enregistre pour cette année encore une évolution positive, représentant 107 k€ supplémentaire par rapport à l'exercice 2020, et son évolution depuis 2013 présente un chemin inverse à celui de la part forfaitaire : la commune a ainsi gagné en vision cumulée, année après année, environ 11M€ de recettes de fonctionnement (Cf graph ci-dessous), mais qui ne compensent pas la perte cumulée relative à la dotation forfaitaire.



- Enfin, la dotation nationale de péréquation progresse de 20k€ par rapport à 2020 en passant de 626k€ à 646k€, après une perte de 49k€ entre 2019 et 2020. Sur la période 2013/2020, la commune perd en vision cumulée par rapport à la valeur 2013 près de 438k€, comme présenté dans le graphique ci-dessous :



Si l'on effectue enfin le bilan consolidé de l'évolution des trois composantes de la DGF communale, le résultat obtenu est le suivant :



Depuis l'année 2013, la commune a subi un manque à gagner de près de 7M€ de recettes réelles de fonctionnement. Toutefois, après plusieurs années de baisse successives, la Dotation Globale de Fonctionnement ré-augmente progressivement depuis 2017, avec une évolution de +331k€.

Dans ce chapitre budgétaire figurent également les recettes suivantes :

- les compensations que verse l'Etat à la commune au titre des dégrèvements et exonérations qu'il accorde de manière directe à certains particuliers. Suite à la réforme de la fiscalité locale, intégrée à la loi de finances 2022, les collectivités locales ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les propriétés bâties. Ainsi, les compensations ont été effectuées en 2021 uniquement au titre de la taxe foncière. Cette recette, d'un montant de 786k€, est en hausse de 724k€ par rapport à 2020, en raison de la récupération des compensations relatives à la taxe foncière départementale, devenue communale en 2021. Toutefois, cette augmentation ne compense pas les compensations que la commune a perçues de l'Etat au titre de la taxe d'habitation sur 2020. Ainsi, ce poste diminue de 188k€ en 2021.
- les participations versées par des organismes tiers, tels que la Caisse d'Allocations familiales pour le fonctionnement des crèches ou des centres de loisirs, augmentent de 474k€ par rapport à 2020, pour atteindre 2 663k€ en 2021. Cette hausse permet de retrouver une situation équivalente à 2019, après une forte baisse en 2020, en raison de la fermeture temporaire de plusieurs services (crèches, installations sportives...) du fait de la crise sanitaire.

- Le fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) au titre des dépenses d'entretien de fonctionnement représentant 22k€ en 2021, en baisse de 32k€ par rapport à 2020.

LES IMPOTS ET TAXES.

Ce poste, d'un montant de 27 516k€ en 2021, représente 58,9% de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement du budget communal, et est en hausse de 854k€ par rapport à 2020.

La fiscalité directe.

En termes de fiscalité directe, les communes ne perçoivent plus, depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Par ailleurs, la taxe foncière sur les propriétés bâties comprend désormais l'ancienne part communale, à laquelle s'ajoute désormais l'ancienne part départementale que les communes récupèrent suite à la réforme de la Taxe d'Habitation. Toutefois, en cas de perte de recettes communales liées à cette réforme, l'Etat verse une compensation aux communes.

Au titre de 2021, à la suite de la « nouvelle » répartition de la taxe foncière, ce poste représente 16 584 k€ de recettes, en augmentation de 422 k€ par rapport à 2020. Cette progression se caractérise par l'évolution des bases de 0.2%, une hausse du périmètre imposable en raison des nouveaux permis de construire, et une compensation de l'Etat suite à la réforme.

La fiscalité reversée de Saint-Etienne Métropole.

La fiscalité reversée de Saint-Etienne Métropole se compose de l'attribution de compensation (AC), de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). En 2021, cette enveloppe représente 8 883k€ contre 8 858k€ en 2020, soit une hausse de 25k€.

Suite au pacte financier et fiscal 2021-2026 de Saint-Etienne Métropole, adopté par une délibération du Conseil Métropolitain du 30 septembre 2021, une nouvelle répartition de ces 3 dotations, est opérée à compter de 2021.

En effet, ce pacte s'attache à maintenir le niveau de la solidarité financière de la Métropole envers ses communes dans le respect des nouvelles règles nationales de redistribution. Il définit ainsi les modalités financières à mettre en œuvre au titre de la dotation de solidarité communautaire (DSC) afin de se conformer aux dispositions de la loi de finances pour 2020 réformant cette dotation, ainsi que des attributions de compensation (AC) de fonctionnement communal afin de garantir les montants « historiques » de la DSC pour chaque commune.

Suite à la mise en œuvre de ces nouvelles modalités, le montant de la DSC de la ville de Saint-Chamond s'est élevé à 1 499k€ en 2021 pour un montant de DSC initial de 2 006k€, soit une diminution de 507k€. Cette perte a été compensée par un montant d'AC de fonctionnement à hauteur de 6 707k€, soit +507k€ par rapport aux prévisions.

Le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) présente une recette de 676k€ pour 651k€ en 2020, soit en légère hausse par rapport à 2020.

Les autres produits fiscaux.

Cette enveloppe représente les autres taxes perçues par la commune. Elle s'établit à 2 049K€ sur l'exercice 2021 contre 1 642k€ pour 2020, en hausse de 407k€.

Cette forte augmentation s'explique principalement par l'augmentation de la taxe additionnelle sur les droits de mutation dont le produit évolue de + 373k€ par rapport à 2020, déjà en hausse de +55k€ entre 2019 et 2020. De même, la taxe sur la consommation finale d'électricité progresse de +28k€.

La recette de taxe sur la publicité extérieure est quant à elle stable à environ 37k€. Après une forte baisse en 2020 (-53k€), les recettes de droits de places progressent à nouveau en 2021, avec un montant de 105k€, contre 89k€ en 2020, mais ces dernières n'atteignent toutefois pas le montant de 2019, à hauteur de 142k€, l'année 2021 étant encore marquée par la crise sanitaire.

LES PRODUITS DES SERVICES.

Ce poste, qui s'élève à 2 915k€ en 2021, représente près de 6% du total des recettes réelles de fonctionnement et augmente de 171k€ par rapport à 2020. Toutefois, il est à noter que malgré une hausse de ces postes, les redevances de 2021, encore impactées par la crise COVID, n'atteignent pas le niveau de 2019, d'un montant de 3 188k€.

A l'intérieur de ce chapitre, figure notamment les recettes suivantes :

Le remboursement des mises à disposition de personnel.

Ce poste, d'un montant de 1 370k€, reste globalement stable par rapport à 2020.

Les redevances des prestations enfance / jeunesse.

Ces recettes, qui comprennent principalement les redevances issues des crèches, du périscolaire, des centres de loisirs, de la ludothèque, et de la restauration scolaire, représentent 959k€, en progression de 188k€ par rapport à 2020. Cette hausse s'explique principalement par une ouverture des activités sur toute l'année, ce qui n'avait pas pu être le cas en 2020, en raison du confinement.

Les redevances et droits des services pour les activités culturelles.

Ce poste, représenté par les redevances issues de la culture, de la médiathèque, et du conservatoire de musique, s'établit à 190k€, contre 163k€ en 2020, soit en hausse de 27k€. Cette augmentation se traduit par la reprise progressive de ces activités, fortement impactées par la crise sanitaire.

Les redevances et droits des services pour les activités sportives.

Ces redevances s'élèvent à 97k€ en 2021, en baisse de 30k€ par rapport à 2020. Cette diminution est due en grande partie à la fermeture du centre nautique sur les premiers mois de l'année, en raison du COVID.

Le remboursement des frais de voirie communautaire par Saint-Etienne Métropole (SEM).

Cette recette, relevant des travaux de voirie effectués par la commune pour le compte de SEM, s'élève, comme pour 2020, à 177k€ en 2021.

Les autres redevances.

Ces dernières, qui comprennent notamment les concessions des cimetières, les charges locatives, la fourrière véhicules..., s'établissent à 125k€, contre 129k€ en 2020.

LES PRODUITS DE GESTION COURANTE.

Pour l'essentiel, cette recette est constituée des loyers des locaux dont la commune est propriétaire et qu'elle loue à des entreprises, associations et particuliers. En 2021, la recette enregistrée s'élève à 323k€ contre 298k€ en 2020 soit près de 25k€ de recettes supplémentaires. En effet, en 2020, la commune avait pris la décision d'exonérer les loyers pour les locaux commerciaux appartenant à la ville, sur la période de confinement, afin de soutenir les acteurs économiques locaux.

LES PRODUITS FINANCIERS.

La recette constatée au compte administratif 2021 est équivalente à celle prévue au budget primitif de ce même exercice : 69k€. En effet, ce poste est exclusivement composé des remboursements d'emprunts par Saint-Etienne Métropole liés aux transferts de compétences opérés en 2011 et en 2016 et qui s'amortissent selon leur échéancier naturel.

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS, AUTRES PRODUITS ET ATTENUATIONS DE CHARGES.

Le total de ces recettes s'élève pour 2021 à 1 018k€ contre 1 525k€ en 2020 soit un recul enregistré de 506k€. Pour l'essentiel ce repli tient aux éléments d'explications suivants :

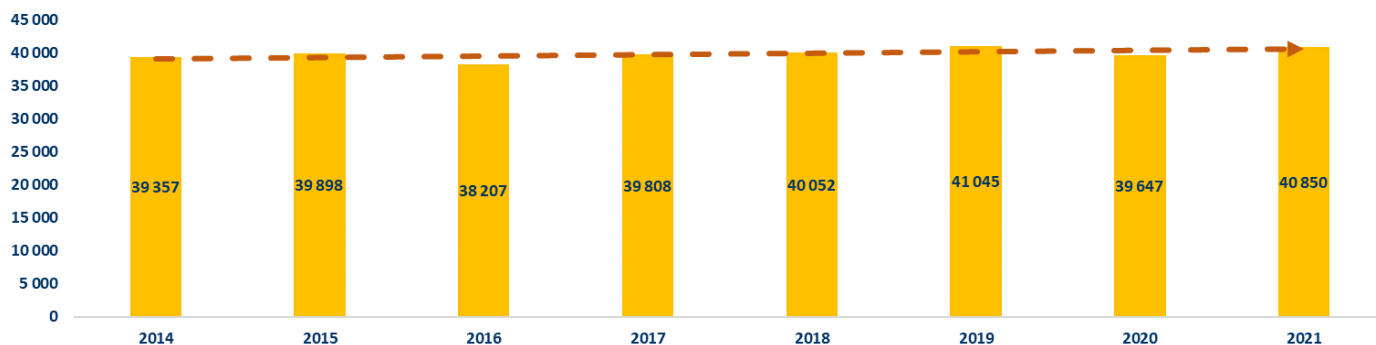
- Malgré une hausse des cessions d'actifs réalisées en 2021, représentant 448k€, soit +384k€ par rapport à 2020 ; les produits exceptionnels présentent une augmentation de seulement 129k€, en raison des mandats annulés sur exercices antérieurs, en retrait de 149k€. En effet, suite à l'intervention d'un cabinet pour réaliser des économies sur les charges foncières, la commune a pu bénéficier, au titre de l'année 2020, de dégrèvements de taxes relevant des années antérieures (+154k€).
- En raison de la décision de la commune de s'autoassurer sur les congés longue maladie et longue durée, l'assurance rembourse désormais seulement les accidents du travail et la maladie professionnelle, représentant 206k€ en 2021, soit une baisse de 275k€ par rapport à 2020.
- Enfin, une reprise de provisions relative à la ZAC de la Varizelle avait été effectuée en 2020, pour un montant de 360k€. Aucune reprise n'a été enregistrée au titre de l'année 2021.

LES DEPENSES.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont légèrement inférieures aux prévisions inscrites au budget primitif 2021 : 40 850k€ de dépenses constatées contre 41 162k€ de dépenses prévues soit un taux d'exécution de 99,24%. Ces dernières sont supérieures à 2020 (+1 203k€), mais sont toutefois moins importantes qu'en 2019.

Structurellement, et en raisonnant cette fois-ci de CA en CA depuis 2014, on peut constater une relative maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement sur cette période, à une moyenne de 39 858k€ par an, avec un repli en 2020 en raison de la crise sanitaire.

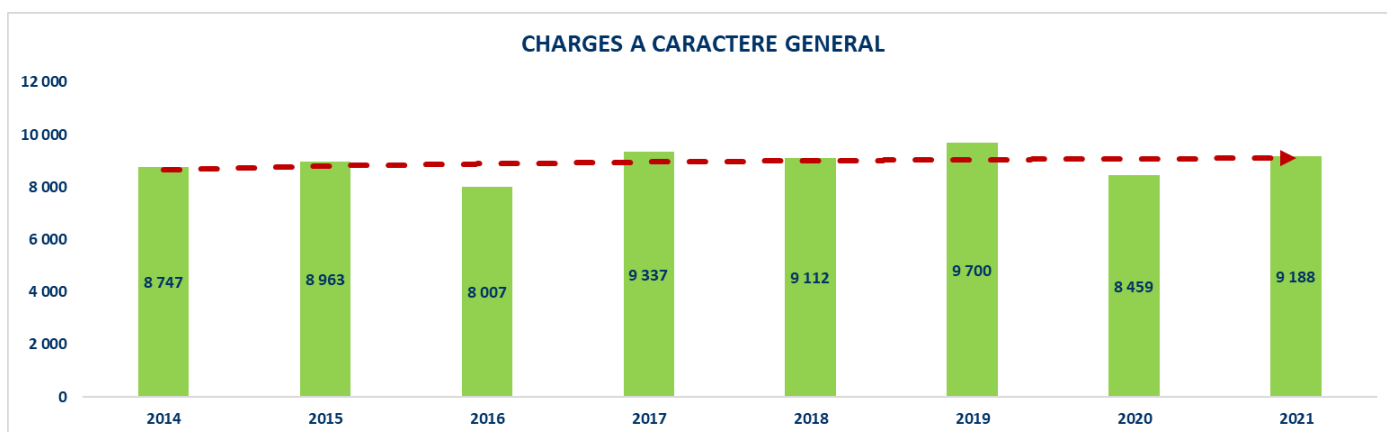
EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2014/2021



LES CHARGES GENERALES (k€).

Ce poste s'élève à 9 188k€ en 2021, contre 8 459k€ en 2020, soit une hausse de 729k€.

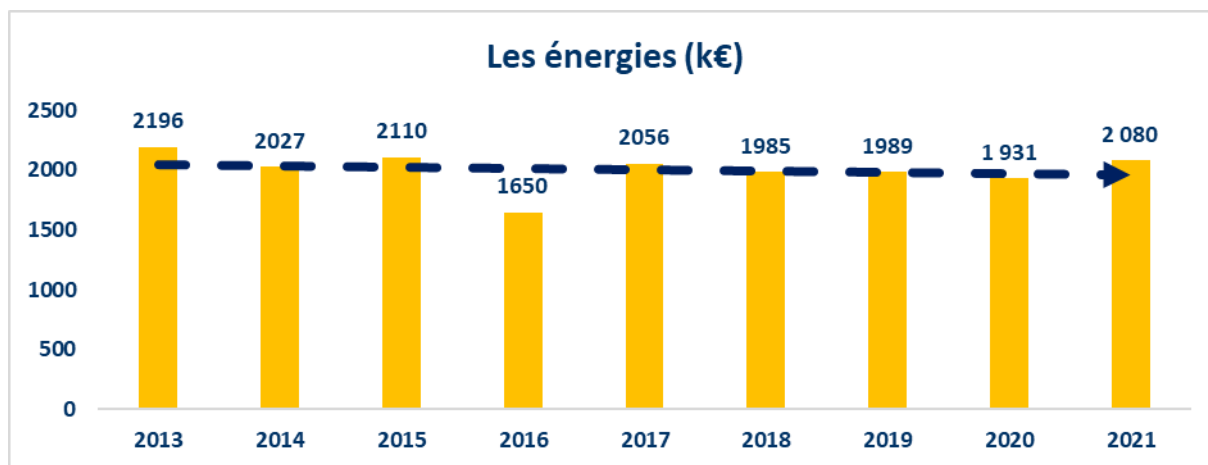
CHARGES A CARACTERE GENERAL



Achats de matières et fournitures.

Ce poste, d'un montant de 4 829k€ en 2021, augmente de 211k€ par rapport à 2020. Les principaux facteurs liés à cette hausse sont présentés ci-dessous :

- Les **achats de fournitures non stockables** (eau – énergie – chauffage) d'une valeur de 2 323k€, augmentent de 109k€ en 2021. Les travaux de performance énergétique investis par la commune depuis plusieurs années permettent de limiter les hausses du prix des énergies. L'augmentation par rapport à 2020 s'explique également par la réouverture des services sur toute l'année, impliquant plus de consommations énergétiques.



- Les **achats de prestations de services**, d'un montant de 945k€, augmentent de 49k€, suite à la reprise des activités (crèches, centre de loisirs...) sur l'année entière.
- Les **autres matières et fournitures** représentant 564k€ en 2021, diminuent de -68k€ par rapport à l'année précédente. C'est sur cette ligne qu'ont été enregistrées les protections pour lutter contre la propagation du virus (achats de masques...) en 2020, d'où une baisse des dépenses en 2021.
- Les **fournitures d'entretien et de petits équipements**, d'un montant de 462k€, subissent une hausse de 49k€. La crise sanitaire a impliqué la pérennité de certaines dépenses d'entretien, telles que les produits de désinfection. Les fournitures de petits équipements et de voirie retrouvent un niveau de dépenses similaire aux années antérieures à 2020.
- Enfin, les **achats de fournitures non stockées** (combustibles, carburants, alimentation, produits de traitement...) s'élèvent à 331k€, soit une hausse de 81k€. Cette augmentation est due à la reprise d'un fonctionnement quasiment « normal » des activités, avec, à titre d'exemple, une réouverture complète des restaurants scolaires.

Services extérieurs.

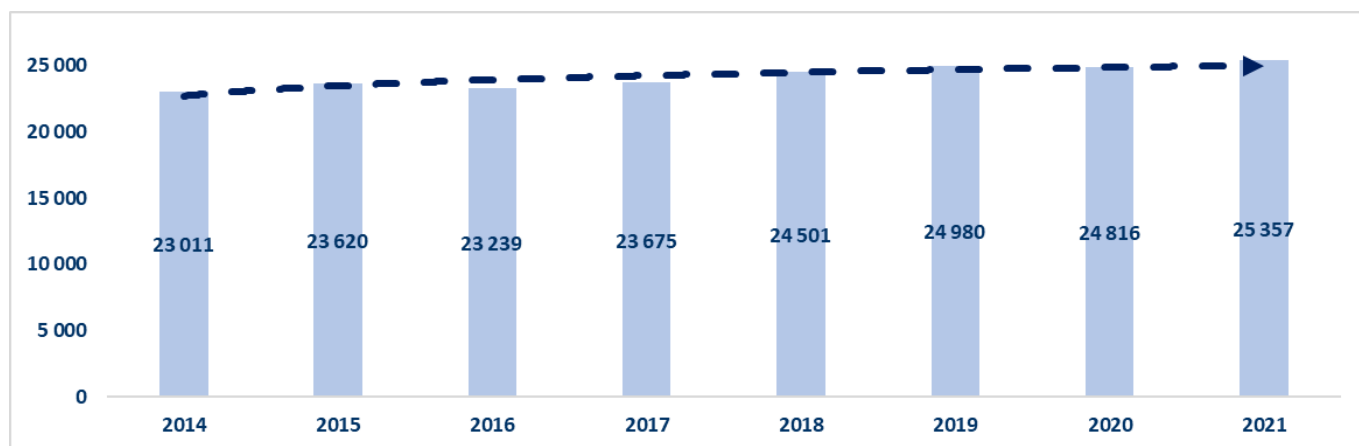
Ce poste, s'élevé à 4 084k€ en 2021, en hausse de 523k€ par rapport à 2020. Voici ci-dessous les éléments essentiels expliquant ce résultat :

- Les **contrats de prestations de service**, d'un montant de 725€, contre 618k€ en 2020, augmentent du fait de la reprise de nombreux évènements et animations, entraînant une hausse des prestations de gardiennage, des activités périscolaires et de transport des enfants. Toutefois, ces dépenses ne retrouvent pas le niveau de 2019 car toutes les activités n'ont pas pu avoir lieu sur 2021, la crise ayant bien impactée le début d'année.
- Les **locations de biens** ont subi une forte augmentation (+145k€) atterrissant ainsi à 404k€ en 2021. Au-delà de la reprise des activités événementielles, cette hausse s'explique par la location d'un algeco sur la période fin 2021-courant 2022, suite aux travaux de réaménagement de la médiathèque, et la location de sanitaires mobiles pour l'école Lamartine.
- Les **dépenses d'entretien et réparations** représentent 1 311k€ en 2021, en progression de 79k€. Encore une fois, la reprise des activités a impacté ce poste avec une hausse des charges de maintenance, et d'entretien.

- Le versement à des **organismes de formation** pour un montant de 224k€ augmente de 83k€, en raison du recours aux apprentis, et de demandes de formations des agents communaux permettant d'améliorer leurs pratiques de travail.
- Les **charges locatives** d'un montant de 63k€ diminuent de 39k€, suite à des paiements de factures du dernier trimestre 2019 et du premier trimestre 2021, sur l'année 2020.
- Les **études et recherches** s'élèvent à 67k€ en 2021, contre 46k€ en 2020. Cette hausse s'explique par de nombreux diagnostics amiante effectués sur l'année.
- Les **frais de publicité, publications et relations publiques** pour 391k€, augmentent de 100k€, avec +68k€ sur les catalogues et imprimés, soit un niveau de dépenses semblable aux années antérieures à 2020.
- Les **frais de télécommunication** représentent 164k€, en hausse de 39k€ par rapport à 2020, mais semblables aux années précédentes.
- Les **redevances pour services rendus**, d'un montant de 116k€ en 2021, représentent la refacturation des charges de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de services mutualisés. La baisse de 41k€ s'explique par le paiement de 2 années de prestations sur 2020.

LES CHARGES DE PERSONNEL (k€).

Structurellement, les dépenses de personnel évoluent de la façon suivante sur la période 2014/2021 :



Entre les deux derniers comptes administratifs, l'évolution présente une hausse de 541k€, qui s'explique en grande partie par le retour des activités, suspendues en partie sur 2020 en raison du confinement. Ceci a eu pour conséquence de recourir à nouveau à des agents intérimaires, ainsi que l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires. Le poste des apprentis est également en hausse en raison de la politique menée d'aide à l'insertion des jeunes dans le milieu professionnel.

LES CHARGES DE GESTION COURANTE (k€).

Ce poste s'établit pour 2021 à 5 592k€ soit 13,69% du total des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses sont en diminution de 254k€ par rapport à 2020. Ses composantes principales sont :

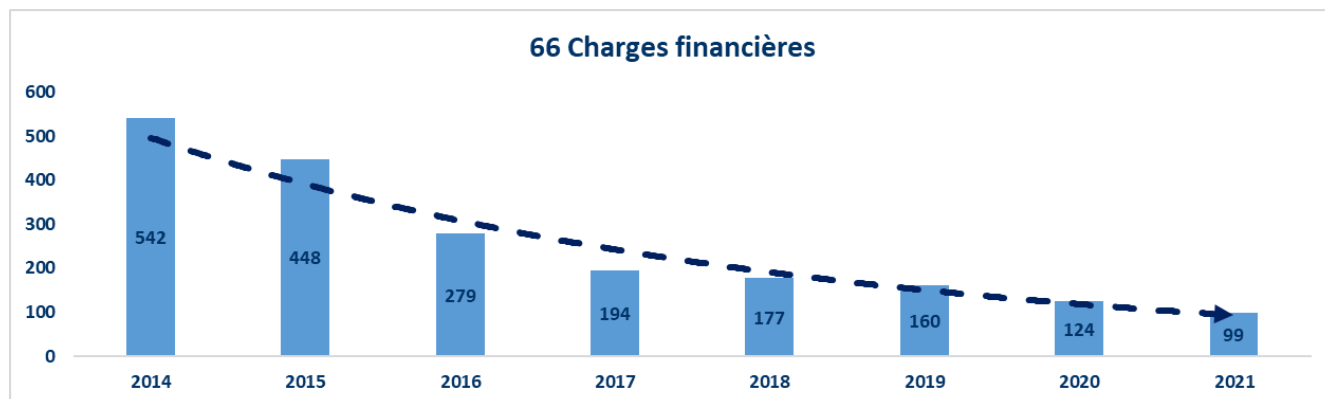
- les subventions de fonctionnement aux associations (auxquelles il convient d'ajouter les subventions exceptionnelles qui leurs sont aussi versées). Ces dernières sont en baisse,

en raison du renoncement de certaines associations au versement de subventions, dans un souci de participation à la solidarité, suite à la crise sanitaire ;

- la contribution au service départemental d'incendie et de secours de la Loire ;
- la subvention d'équilibre au Centre Communal d'Actions Sociales ;
- les subventions aux écoles privées.

LES CHARGES FINANCIERES (K€).

Elles représentent 0,24% des dépenses réelles de fonctionnement et s'établissent à 99k€ en 2021. La commune a contracté un nouvel emprunt de 5M€ en fin d'année 2021. Ainsi, les frais financiers de ce dernier impacteront l'année 2022.



En définitive, avec un taux d'exécution du budget primitif de 99,24%, le poste des dépenses réelles de fonctionnement est conforme aux prévisions annoncées lors du vote du budget primitif 2021.

Ce résultat est la conséquence d'un budget maîtrisé des dépenses de fonctionnement, nécessaire dans un contexte d'incertitude sur l'évolution des recettes communales. En outre, l'autonomie financière est de plus en plus restreinte et pourrait s'accroître, notamment du fait de la perte de recettes de taxe d'habitation qui bénéficie cependant aux contribuables saint-chamonnais.

Cette prudence s'avère donc nécessaire de manière à conserver un niveau d'autofinancement le plus élevé possible pour continuer à proposer aux saint-chamonnais un programme d'équipements au sein d'une section d'investissement caractérisée aussi par la recherche de financements extérieurs.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

| RECETTES DE D'INVESTISSEMENT (k€) | BP2021 (1) | CA2021 (2) | EVOLUTION (2) - (1) € | TAUX D'EXECUTION % | A TITRE INDICATIF | |
|--|---------------|---------------|-----------------------------|--------------------------|-------------------|---------------|
| | | | | | CA2019 | CA2020 |
| SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | 1 419 | 908 | -511 | 63,99% | 329 | 1 285 |
| EMPRUNTS | 8 089 | 5 001 | -3 088 | 61,82% | 5 500 | 1 |
| DOTATIONS FONDS DIVERS | 1 430 | 6 459 | 5 029 | 451,64% | 4 815 | 6 415 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 0 | 6 | 6 | | 0 | 0 |
| AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 530 | 528 | -2 | 99,62% | 683 | 606 |
| PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS | 800 | 0 | -800 | 0,00% | 0 | 0 |
| OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 0 | 779 | 779 | | 0 | 0 |
| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 12 268 | 13 681 | 1 413 | 111,51% | 11 327 | 8 307 |
| VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 2 801 | 0 | -2 801 | 0,00% | 0 | 0 |
| OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS | 1 800 | 2 585 | 785 | 143,61% | 2 285 | 1 857 |
| OPERATIONS PATRIMONIALES | 210 | 273 | 63 | 130,00% | 25 | 1 068 |
| RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 4 811 | 2 858 | -1 953 | 59,41% | 2 310 | 2 925 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 17 079 | 16 539 | -541 | 96,84% | 13 637 | 11 232 |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT (k€) | BP2021 (1) | CA2021 (2) | EVOLUTION (1) - (2) € | TAUX D'EXECUTION % | A TITRE INDICATIF | |
|--|---------------|---------------|-----------------------------|--------------------------|-------------------|---------------|
| | | | | | CA2019 | CA2020 |
| DOTATIONS | 20 | 201 | -181 | 1004,00% | | 10 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 1 298 | 657 | 641 | 50,64% | 180 | 166 |
| SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | 3 120 | 3 323 | -203 | 106,52% | 731 | 1 204 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 9 324 | 8 771 | 553 | 94,07% | 3 861 | 3 989 |
| IMMOBILISATIONS EN COURS | 813 | 718 | 95 | 88,28% | 437 | 240 |
| OPERATIONS D'EQUIPEMENTS | 280 | 65 | 215 | 23,32% | 5 876 | 3 412 |
| AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 0 | 397 | -397 | | 0 | 0 |
| OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 0 | 90 | -90 | | 0 | 0 |
| EMPRUNTS | 1 659 | 1 612 | 47 | 97,18% | 1 991 | 1 888 |
| DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 16 514 | 15 835 | -679 | 95,89% | 13 076 | 10 908 |
| OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS | 355 | 478 | -123 | 134,59% | 296 | 533 |
| OPERATIONS PATRIMONIALES | 210 | 273 | -63 | 130,05% | 1 | 1 068 |
| DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 565 | 751 | 186 | 132,90% | 297 | 1 601 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 17 079 | 16 586 | -493 | 97,11% | 13 373 | 12 509 |

LES RECETTES.

LES RECETTES D'EMPRUNTS.

L'intensification du programme pluriannuel d'équipement sur l'exercice 2021 a conduit la commune à contractualiser un emprunt de 5 000 000€ auprès de la banque postale au mois de décembre.

LES RECETTES DE SUBVENTION.

En 2021, hors recettes d'amendes de Police, la commune a recouvré la somme de 908k€ de recettes de subvention qui sont détaillées dans le tableau ci-après :

| NATURE DES TRAVAUX EFFECTUES | SUBVENTIONNEUR | MONTANT DES SUBVENTIONS |
|--|-----------------------------------|-------------------------|
| AMENAGEMENT DU TENEMENT BARRA | REGION AUVERGNE RHONE ALPES | 62 500,00 € |
| RESTRUCTURATION DE L'ESPLANADE DE L'HOTEL D IEU | REGION AUVERGNE RHONE ALPES | 525 358,00 € |
| FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION | PREFECTURE DE LA LOIRE | 1 500,00 € |
| PRIME BUTAGAZ SUITE AMELIORATION DE L'ISOLATION DE LA SALLE ALAIN PROST | CAMEO SAS | 2 062,92 € |
| DON MECENAT REALISATION MUR PEINT 20 RUE DE LA REPUBLIQUE | ABC MINET | 15 000,00 € |
| TRAVAUX AMELIORATION ENERGETIQUE CHAUDIERE CHÂTEAU DU JAREZ | SYNDICAT ELECTRICITE DEP LOIRE | 10 000,00 € |
| PRIME ENERGIE POUR L'ISOLATION DES COMBLES DU CHATEAU DU JAREZ | PMSE | 3 562,65 € |
| PRIME ENERGIE POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE MJC | PMSE | 4 021,92 € |
| AMENAGEMENT RUE DE LA REPUBLIQUE | CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE | 105 000,00 € |
| RENOVATION PISCINE ROGER COUDERC | AGENCE NATIONALE DU SPORT | 64 156,00 € |
| PRIME AU FINANCEMENT PROGRAMME ALVEOLE - PLAN VELOS | ELIGEO ROZO | 20 202,60 € |
| REAMENAGEMENT MEDIATHEQUE | PREFECTURE DE LA LOIRE | 25 000,00 € |
| ECLAIRAGE LED SOLDE | PREFECTURE DE LA LOIRE | 24 006,50 € |
| AIDE A LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE | PREFECTURE DE LA LOIRE | 46 000,00 € |
| | TOTAL | 908 370,59 € |

LES AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée s'élève à 1 095k€ en 2021, soit une baisse de 459k€ par rapport à 2020.
- L'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement représente 4 870k€, grâce aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- Le remboursement des capitaux d'emprunts par Saint-Etienne Métropole est de 528 k€.
- La taxe d'aménagement se situe à 493k€, en hausse de 29k€ par rapport à 2020.

LES DEPENSES.

Parmi les programmes d'équipement qui ont été réalisés au cours de l'exercice 2021, on peut retenir :

LES FONDS DE CONCOURS.

La commune de Saint-Chamond entretient des liens privilégiés avec des partenaires économiques tels que Saint-Etienne Métropole (SEM), Habitat et Métropole (ex GPH), EPORA, Cap Métropole etc... qui participent à la mutation progressive de la ville. Ces liens permettent de cofinancer des actions et projets structurants ; cofinancements matérialisés par des fonds de concours que la ville leur verse. En 2021, ont été versés notamment, 2 500k€ à SEM pour le futur palais des sports ainsi que 454k€ au SIEL pour l'éclairage public.

CULTURE ET PATRIMOINE.

En 2021, divers travaux ont été réalisés dans les bâtiments communaux, avec, à titre d'exemple, la reprise des menuiseries extérieures à la Maison des Arts (76k€), le réagencement de locaux au CAAI. Hormis les travaux d'entretien des bâtiments, plusieurs études ont été lancées, notamment pour le réaménagement de la médiathèque, et la cité de la mémoire industrielle. Ces études permettront de réaliser des travaux en adéquation avec les besoins des Saint-Chamonnais. Par ailleurs, une patinoire synthétique et des chalets ont été acquis dans le cadre du marché de Noël (96k€), permettant à des commerçants locaux la présentation et la vente de leurs produits, et participant aux festivités de fin d'année.

ENFANCE ET JEUNESSE.

Comme chaque année, plusieurs travaux de rénovation ont été réalisés dans les écoles, avec notamment le changement des huisseries à l'école élémentaire de Lamartine (142k€), ainsi que la rénovation de classes et le rafraîchissement des préaux à l'école maternelle Cézanne. L'année 2021 a également enregistré le solde des travaux de l'extension de l'école maternelle Lamartine, pour 650k€.

SPORT ET ASSOCIATIF.

La commune a réalisé divers travaux en 2021, parmi lesquels :

- la rénovation du mur d'escalade à Claude Lebois (236k€),
- la construction de padels (168k€),
- l'aménagement des vestiaires du personnel au centre nautique Roger Couderc (84k€),
- la réfection de l'espace de convivialité à Claudius Rey (74k€)...

URBANISME ET DOMAINE PUBLIC.

En 2021, la rénovation des places s'est poursuivie avec la place Louis Comte (210k€). Plusieurs opérations de démolition ont également eu lieu notamment rue Henri Castel, place Ile de France et route de Langonand, pour un montant de 361k€.

TRAVAUX D'OPTIMISATION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.

Sur cette thématique, les actions entreprises sur les exercices précédents se sont poursuivies et de nouvelles ont également débuté, parmi lesquelles :

- la mise en place de gestion technique centralisée de chauffage sur divers sites,
- l'installation d'éclairages LED dans la halle de sport Coubertin, et le complexe sportif Claudius Rey (108k€),

- la réfection des cours de l'école élémentaire Debussy et de l'école maternelle Cézanne (122k€).

DIVERS TRAVAUX.

Parmi les autres programmes, figurent :

- les travaux d'accessibilité qui se poursuivent selon l'agenda fixé conjointement avec la Préfecture de la Loire,
- le programme de vidéo protection,
- le programme d'acquisition immobilière avec utilisation du droit de préemption pour les commerces et les logements,
- les projets numériques.

Au total, la commune aura mobilisé 13 534k€ de crédits d'équipements en cette année 2021 sur 14 835k€ prévus au budget primitif de cette même année, soit un taux d'exécution de 91,23%. Si l'on y ajoute les 1 293k€ de travaux de voirie effectués par Saint-Etienne Métropole chaque année, ce sont ainsi près de 15M€ de crédits d'équipements qui auront été déployés pour les saint-chamonais sur l'exercice qui vient de se clôturer.

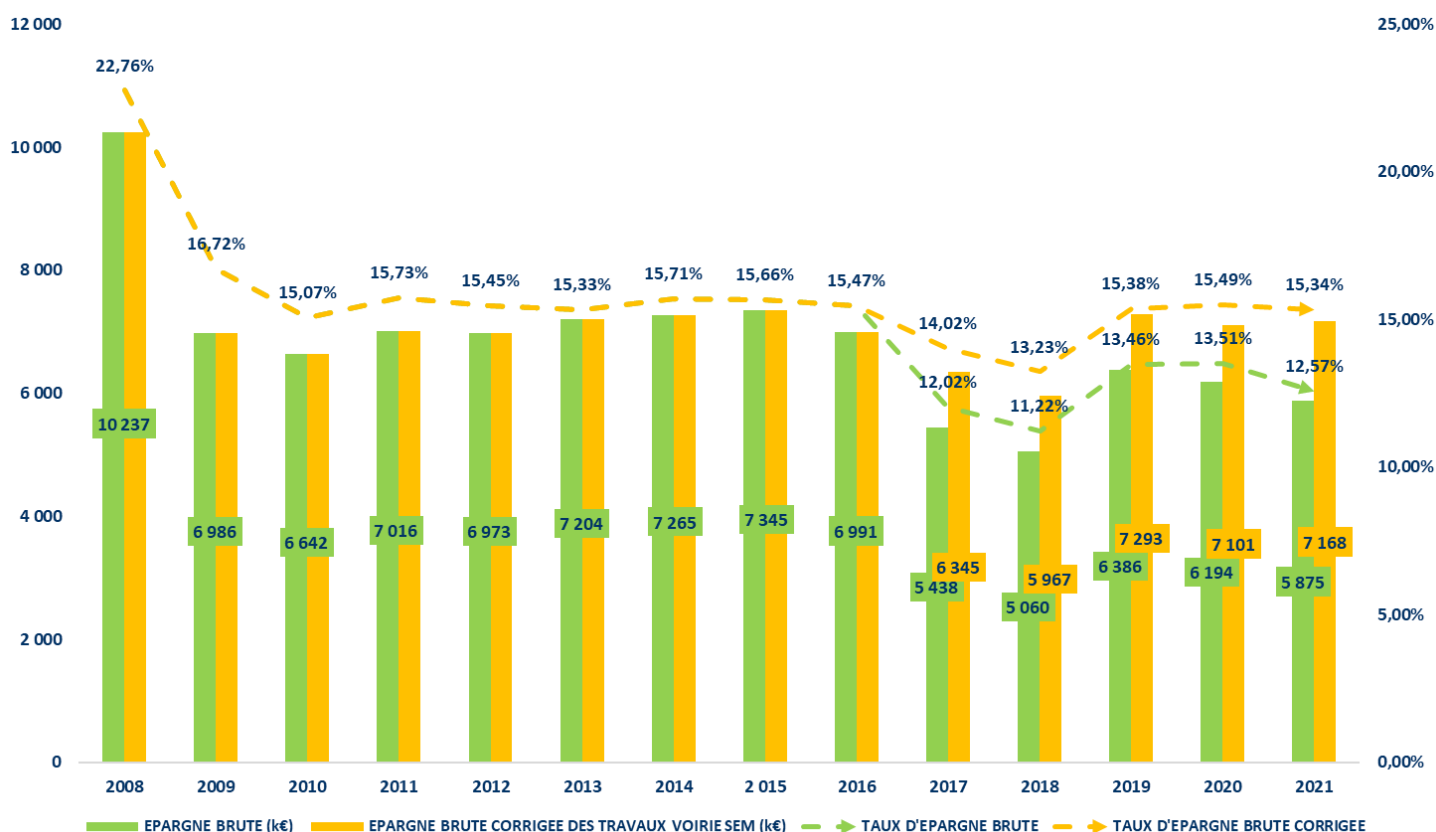
L'ÉVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS.

L'épargne brute de la collectivité est l'élément qui conditionne d'une part sa sécurité financière au regard du code général des collectivités territoriales (qui impose un niveau d'épargne brute toujours supérieur ou égal au remboursement annuel des capitaux d'emprunts) et d'autre part, le financement autonome de ses projets d'équipements.

Jusqu'à fin 2018, plusieurs méthodes étaient utilisées pour calculer l'épargne brute et notamment un calcul retraité des atténuations de charges et de produits. C'est ce calcul qui avait cours au sein de la collectivité. Dans le cadre du projet de loi de finances 2018 et de l'introduction du ratio de désendettement comme indicateur de risque financier, le ministère de l'économie et des finances a souhaité normaliser le calcul de l'épargne brute de manière plus simple :

EPARGNE BRUTE = RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.

Le graphique d'évolution de l'épargne brute de la collectivité construit rétrospectivement avec ce nouveau mode de calcul se présente donc ainsi :



Le niveau d'épargne brute 2021 s'établit à 5 875k€ d'où un taux d'épargne brute de 12,57%. Ce dernier diminue légèrement par rapport à 2020 en raison d'une reprise progressive des activités impactant les dépenses de fonctionnement, tout en ne retrouvant pas un niveau des recettes de produits et de services équivalent à 2019.

Il convient en outre de prendre en compte dans ce taux d'épargne le financement de 1 293€ de travaux de voirie par Saint-Etienne Métropole en 2021. L'épargne brute disponible pour financer les équipements communaux s'en trouve donc augmentée d'autant (5 875 + 1 293 = 7 168k€). Dès lors **le taux d'épargne brute se situe à hauteur de 15,34%**, ce qui participe ainsi à la sécurisation financière des programmes d'équipements actuels et prochains.

Enfin, et grâce au niveau d'épargne brute atteint par la collectivité en 2021, la capacité de désendettement communale reste à un niveau très sécurisant au regard des seuils préconisés par le gouvernement dans la loi de finances 2018. Ainsi, ce ratio présente une valeur de 2,40 années, très en deçà du seuil limite de 10 ans, ainsi que le montre le graphique ci-dessous :

